

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

Du 26 mai 2014

n° 14

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Tarifs des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du Centre technique municipal – Année 2014/2015**

*Mesdames, Messieurs,*

*Les restaurants du Foyer-Soleil et du Centre technique municipal fournissent des repas au personnel de la mairie, du Centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, ainsi qu'au personnel des autres administrations et extérieurs.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n° 9 du conseil municipal du 23 mai 2013 relative aux tarifs des repas du Foyer-soleil et du Centre technique municipal pour l'année scolaire 2013/2014,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – mars 2014 = + 0,6 %), en tenant compte également des modalités pratiques liées à la régie (arrondi – rendu de monnaie),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– d'augmenter, pour l'année scolaire 2014/2015, les tarifs des repas, de la manière suivante :

<b>FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.</b>	<b>Pour mémoire Année scolaire 2013/2014</b>	<b>Année scolaire 2014/2015</b>
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus .....	4,35 €	4,40 €
Personnel des autres administrations et extérieurs.....	7,90 €	7,95 €
Café, thé, infusion .....	0,50 €	0,50 €
Repas avec vin .....	4,85 €	4,90 €

d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020.32/7081/5260.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 02/06/2014 n° 5383  
Publié au siège de la mairie, le 02/06/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER